

collectivités, cela a fait boule de neige, et c'est ce que prévient l'assurance-chômage.

La théorie selon laquelle les gens trouveront du travail si on leur fait vraiment mal et si on réduit leur période de prestations peut être valable pour un très faible pourcentage. Mais la grande majorité des Canadiens veulent travailler et en sont souvent empêchés.

Si on réduit la période de prestations avec la mise en oeuvre de la mesure à l'étude et si on leur rend plus difficile l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, si on les en prive plus tôt, que vont-ils faire s'ils n'ont toujours pas d'emploi? Ils seront encore chômeurs, mais sans prestations d'assurance-chômage. Ils vont devoir recourir à l'assistance sociale. Nous n'allons pas les laisser crever de faim. Ils vont devoir aller à la soupe populaire, et ces services sont maintenant beaucoup plus nombreux qu'auparavant. Chaque localité a sa soupe populaire.

Nous avons entendu le témoignage du maire de Vancouver et des représentants des municipalités régionales de Halifax, Ottawa et Toronto. Le budget consacré à l'assistance sociale dans toutes ces villes augmentera si le projet de loi est adopté, car quelqu'un doit s'occuper des chômeurs privés d'assurance-chômage.

Je veux parler encore brièvement du comité. Pendant l'étude en comité, nous avons entendu 202 groupes, dont 157 étaient opposés à ce projet de loi. La plupart d'entre eux estimaient que cette mesure législative devraient être complètement repensée. A l'étape du rapport, 53 amendements ont été présentés à la Chambre. Un certain nombre d'entre eux ont été jugés irrecevables et beaucoup d'autres ont été rejetés. Le Parti libéral a présenté 19 amendements qui, je crois, ont tous été rejetés sauf un ou deux peut-être.

Au sujet du processus, je tiens à signaler que, à l'étape de la deuxième lecture, le gouvernement a appliqué la clôture après une journée, ce qui fait que nous n'avons eu que deux demi-journées et une journée complète de débat à cette étape. A l'étape de l'étude en comité, le 10 octobre a été fixé comme date à laquelle le comité devait présenter son rapport, mais nous avons fait de notre mieux dans les circonstances.

Pour ce qui est de l'étape du rapport et de la troisième lecture, le gouvernement a encore une fois appliqué la clôture après une journée de débat, ce qui fait que nous n'avons eu que deux jours à l'étape du rapport et deux

jours à celle de la troisième lecture. Beaucoup des amendements auxquels j'ai fait allusion, soit les 19 du Parti libéral et beaucoup d'autres du Nouveau Parti démocratique, n'ont pas vraiment été débattus.

J'essaie d'interpréter combien de secondes ou de minutes il me reste.

Le président suppléant (M. Paproski): Cinq secondes.

M. Allmand: Cinq secondes. Voilà le problème. Il est très difficile de discuter de tous les points importants liés à ce projet de loi.

En terminant, je voudrais dire que, pendant la campagne électorale de 1988, le ministre de Terre-Neuve, le ministre du Commerce extérieur, a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de toucher au régime d'assurance-chômage, qu'il n'y aurait pas de réductions, pas de modifications. Il a dit que cela avait même été confirmé par le premier ministre. Encore une fois, le gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Il a dit qu'il ne toucherait pas au régime d'assurance-chômage, et il le fait quand même.

C'est un projet de loi barbare et cruel. Il ne réglera pas les problèmes des chômeurs. Il réglera peut-être les problèmes du gouvernement en ce qui concerne le déficit, mais c'est une mesure législative barbare et cruelle qui réduira les prestations d'assurance-chômage. Ce projet de loi devrait être repensé complètement, conformément à l'amendement présenté par mon collègue d'Englington.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je n'ai que 10 minutes et il est impossible, en si peu de temps, de parler de tous les problèmes que renferme ce projet de loi. Je ne ferai donc que quelques commentaires généraux qui me semblent pertinents.

Le gouvernement nous a promis, durant la campagne électorale de l'automne dernier, que l'Accord de libre-échange ne ferait pas de tort à nos programmes sociaux. Or, depuis qu'il est entré en vigueur, le gouvernement n'a pas cessé de les attaquer: il a retiré son projet de loi sur les garderies; il a supprimé l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales; il a abaissé la qualité de nos soins médicaux en réduisant les paiements de transfert destinés à les financer.

Il a formellement promis de ne pas affaiblir les programmes sociaux—le ministre de Terre-Neuve l'a dit—et même de ne pas toucher au programme d'assurance-chômage. Que fait-il maintenant? Il présente un projet de loi qui a exactement l'effet contraire. Il ne s'agit pas